



MAHAJANGA 13/01/2026

a- emplacement : CONFORME aux normes édictées par l' APEAM contre l' incendie paragraphe IV-CSA UR4 (1974)
b- surface couverte: environM2
c- Conformité aux règles: CONFORME aux normes édictées par l' APEAM contre l' incendie paragraphe IV-CSA UR4 (1974)

II. POINTS DE NON CONFORMITE AUX REGLES

Tous les appareils sont en bon état d'entretien et de fonctionnement et peuvent être utilisés avec efficacité dès la naissance d'un incendie dans les conditions adéquates d'utilisation.

Prochaine vérification : 13 Janvier 2027

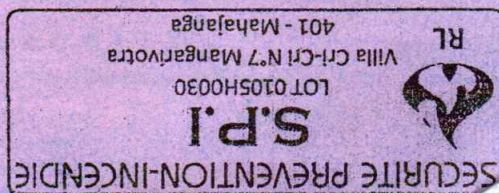
02 (deux) extincteurs à poudre ABC en 9 kg
01 (un) extincteur à poudre ABC en 8 kg

I- OBSERVATION SUR L'ETAT DES EXTINCTEURS

Raison sociale : VOROMANA
Nature du risque : Commerce Aéroport N° 3410 ICC
Adresse : 401 Mahajanga
Date de vérification : 13 juillet 2026

Le soussigné : RAHOLIMATALA L. - SECURITE PREVENTION INCENDIE (S.P.I.)
Lot 0105H0030 villa cri-cri n° 7 Mangarivotra, Mahajanga, Installateur Vérificateur des
Systèmes de Sécurité Incendie, agréé par l' Association Professionnelle des Entreprises d' Assurance à
Madagascar (APEAM) suivant REF. 076/23APEAM/SG, atteste avoir procédé à la vérification
des extincteurs dans le risque suivant :

COMPTE RENDU ANNUEL DE VERIFICATION D'EXTINCTEURS MOBILES ET MATERIEL INCENDIE



N° 001560